

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2021 liant la Ville de Rouen et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente à la ville des parcelles de l'opération 900118 – F – 76 – ROUEN « ILOT EUROPE »,
- Vu l'Avenant technique du 25 octobre 2024 au Programme d'Action Foncière de la ville de Rouen susmentionné,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter, à la demande de la ville de Rouen, la réduction de périmètre de l'opération 900118 – F – 76 – ROUEN « ILOT EUROPE », conformément au plan joint en annexe.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

Le montant de l'enveloppe de l'opération est maintenu à **1 200 000 € HT**.

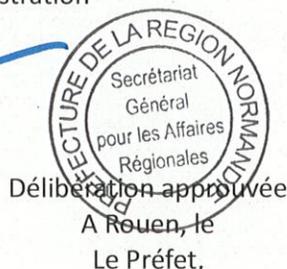
D'accepter la sortie de ladite opération du Programme d'Action Foncière de ville de Rouen du 18 octobre 2021, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la signature de la convention d'intervention par voie de substitution contractuelle.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la ville de Rouen, une convention d'intervention.

D'accepter l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU



16 JUL. 2025

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GALE **Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÏTRE

Action foncière

76 - ROUEN ILOT EUROPE

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Surface : 1 453 m² a environ
Emprise bâtie : 362 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 18/06/2025

-  Parcelles cédées EPF
-  Réduction de périmètre
-  Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

0 15 30 60
Mètres

Action foncière

76 - ROUEN ILOT EUROPE

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Code Opération : 900118
Surface : 1 453 m² a environ
Emprise bâtie : 362 m² environ
Section : NB



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 18/06/2025

-  Parcelles cédées EPF
-  Réduction de périmètre
-  Emprise concernée par l'opération
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

0 5 10 20 Mètres